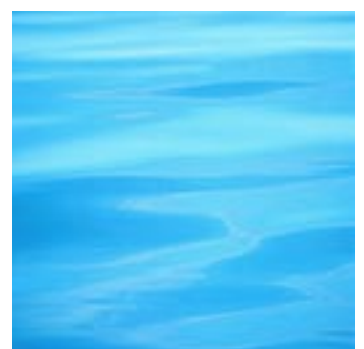
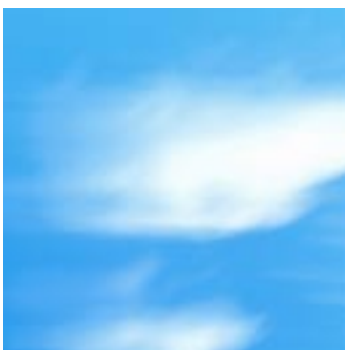
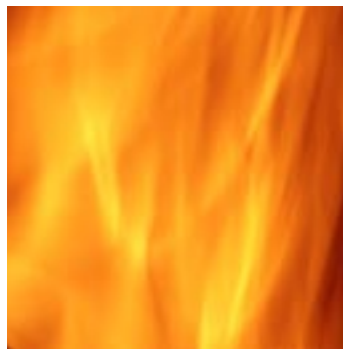




Fédération Internationale des Organisations
de travailleurs de la Métallurgie
Stratégies pour une autre mondialisation





Fédération Internationale des Organisations
de travailleurs de la Métallurgie
Stratégies pour une autre mondialisation

Introduction

L'élaboration d'un programme économique de rechange a été une priorité importante pour la FIOM et ses affiliés dans le cadre du Programme d'action 2001-2005. La question avait été examinée de manière approfondie au cours des nombreuses réunions organisées par la FIOM, aux niveaux sectoriel, régional et mondial, afin de définir avec précision ce à quoi doit ressembler un programme économique de rechange.

Ce processus a débouché sur la présentation, à la réunion du Comité central de la FIOM qui a eu lieu au Cap en décembre 2003, du document intitulé « Stratégies de la FIOM pour une autre mondialisation ». Le document, qui définit clairement les quatre piliers qui constituent tout programme économique, résulte d'un large examen au sein de la FIOM. Il a été présenté au Comité central non comme une invitation à réexaminer le bien-fondé du programme proposé, mais à adopter des stratégies visant à mettre en œuvre les programmes.

Ceux qui ont pris la parole lors du débat du Comité central ont demandé avec force que l'on mette un terme aux discussions et se décide à agir. Le principal intervenant, M. Alec Erwin, Ministre sud-africain du commerce, a donné le ton en affirmant que les syndicats savaient analyser les problèmes, mais qu'ils mettaient du temps à passer à l'action pour opérer un changement digne de ce nom : « Les choses ne changeront que si vous avez défini une orientation stratégique claire et passez à l'action pour atteindre le but que vous vous êtes fixé », a-t-il dit. À plusieurs reprises, des intervenants ont pris la parole pour dire qu'on avait passé suffisamment de temps à débattre et à examiner la question et qu'il était temps d'agir concrètement.

Propositions clés

Il est très difficile, voire impossible, d'élaborer des stratégies d'action concrètes dans une enceinte aussi vaste que le Comité central. Plusieurs orateurs ont fait référence à des propositions clés visant à promouvoir le programme économique de rechange, à savoir :

- multiplier les accords-cadres internationaux
- recenser un à un les mouvements sociaux qui partagent les valeurs et les objectifs du mouvement syndical ; et
- formuler des exigences sectorielles qui devront être présentées à l'OMC et aux autres institutions de gouvernance mondiale.

La section 3 du document recense un certain nombre de stratégies et de tactiques de mise en œuvre, y compris les mesures que la FIOM doit prendre aux niveaux régional et mondial. Toutefois, ces mesures ne pourront être efficaces que si les affiliés les appuient suffisamment en prenant des mesures au niveau national. Le Secrétariat poursuivra sa collaboration avec les syndicats dans les régions et dans le cadre de nos réunions sectorielles pour élaborer des mesures concrètes conformément à ce qui est indiqué dans la présente section du document.

Responsabilités

Cependant, nos affiliés doivent aussi assumer eux-mêmes certaines responsabilités.

Au point 3.1 du document, il est demandé aux affiliés nationaux de :

- Faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre nos politiques et recommandent aux institutions de gouvernance mondiale de les adopter ;
- Élaborer des programmes et des plans de mobilisation propres à chaque pays après avoir consulté les centrales nationales ;
- Créer des alliances avec d'autres organisations syndicales et mouvements sociaux recensés comme étant des alliés potentiels, en vue d'agir de concert.

Actions concrètes

Le document intitulé « Les stratégies de la FIOM pour une autre mondialisation » distribué à tous les affiliés, avait un double objectif : communiquer aux affiliés le programme économique de rechange et les stratégies qui ont été approuvées visant à promouvoir cette autre forme de mondialisation et, fait plus important, et stimuler un débat au sein des syndicats affiliés afin qu'il débouche sur des actions concrètes, nous permettant ainsi de parvenir à nos objectifs stratégiques.

Il ne fait aucun doute que nous avons déjà établi une orientation stratégique claire. Le défi que nous devons relever maintenant est de passer à l'action pour atteindre nos objectifs. Comme le dit le proverbe, « si ce n'est pas nous, qui donc ? Si ce n'est pas maintenant, alors quand ? »

Nous souhaitons être tenus informés de toutes les mesures concrètes prises par tous les affiliés. Tout affilié ayant besoin de précision ou d'aide pour coordonner les mesures qu'il envisage peut-être doit ne pas hésiter à prendre contact avec le Secrétariat à Genève.

Stratégies de la FIOM pour une autre mondialisation

Préambule

Le Congrès de la FIOM a décidé, à Sydney en 2001, de mettre l'accent, comme le fait le Programme d'action, sur les répercussions de la mondialisation et ses effets sur nos membres. Suite à cette décision, notre organisation s'est vu confier une mission importante, à avoir encourager concrètement l'adoption de variantes économiques susceptibles de remettre en cause la mondialisation et ses effets négatifs sur les travailleurs.

Le présent document de travail présente ces variantes en s'appuyant sur les quatre piliers qui constituent tout programme économique, à savoir :

- la création d'emplois et le pouvoir d'achat ;
- la réglementation des mouvements de capitaux, y compris l'adoption d'une taxe Tobin ;
- annulation de la dette; et
- la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des institutions financière internationales (IFI).

Cela fait maintenant un certain temps que la FIOM et les Fédérations syndicales internationales ont examiné de manière approfondie des politiques proposant des variantes économiques, en ont débattu et on trouvé un terrain d'entente à cet égard. Le présent document rend compte de ces politiques et servira de fondement pour toute action que le présent Comité central décidera de mener.

Par conséquent, le présent document n'est qu'un document de travail dont nous nous servions pour examiner la façon dont nous pouvons faire en sorte que nos affiliés se rallient à ces variantes économiques. Il ne fait aucun doute que la mobilisation de nos affiliés devra être effectuée en liaison avec la CISL et que nous devons faire tout notre possible pour obtenir également le soutien d'autres Fédérations syndicales internationales (FSI).

Le Comité central devra fixer des objectifs et affecter les ressources nécessaires aux activités qui devront être mises en œuvre en 2004 et laisser au Comité exécutif le soin de décider quelles sont les actions qui devront être menées en 2005.

1. Mondialisation

1. L'idée maîtresse de la mondialisation à laquelle nous assistons est la suivante: il faut que les marchés soient tout bonnement déréglementés et mondialisés et que les capitaux puissent circuler plus librement dans toute la mesure du possible, et tout le monde en bénéficiera. À ce stade, **il existe des preuves convaincantes** (dont certaines ont même été fournies par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale qui ont mis en œuvre assidûment des politiques néolibérales) que **les avantages promis sont loin de s'être concrétisés**, et, qu'en réalité, dans de nombreux cas, les résultats obtenus ont été négatifs.

2. Cela n'est pas surprenant. La mondialisation et ses répercussions ne se réduisent pas à l'économie. **La mondialisation a une dimension sociale, culturelle, politique et féminine qui doit être traitée de manière spécifique.** Les économies ne fonctionnent pas en vase clos et, pour autant qu'il existe une infrastructure institutionnelle appropriée et que les politiques/programmes soient subordonnés aux processus démocratiques et au dialogue social, dans le meilleur des cas, les avantages seront loin d'être parfaits et, dans le pire des cas, les conséquences seront négatives.

1.1 Autres objectifs

3. **Nous devons avoir pour objectif une croissance et un développement durables et équitables.** La croissance économique n'est pas synonyme de développement économique. La croissance ou le développement ne sont pas nécessairement équitables et durables comme le montrent les résultats de la mondialisation actuelle.
4. Pour pouvoir augmenter le niveau de vie, la croissance et le développement économiques doivent assurer **à tous un niveau suffisant de travail décent.** Il faut non seulement créer et maintenir les emplois de qualité dans le secteur manufacturier et dans la métallurgie en particulier, mais aussi dans des secteurs où il n'y a pas d'entreprises privées comme le secteur public, l'artisanat traditionnel et l'agriculture. Il ne peut y avoir de création d'emplois décents à long terme sans une croissance et développement économiques durables.
5. Le développement équitable et durable doit être fondé sur les droits démocratiques fondamentaux et apporter des **changements positifs aux sociétés et à leurs institutions**, notamment sur les plans culturel et politique et en ce qui concerne la question de la place de la femme.

1.2 Les facteurs et les institutions sur lesquels nous devons avoir une influence

6. Avant de présenter des stratégies visant à modifier l'orientation de la mondialisation, il sera utile d'indiquer quels sont les principaux facteurs et les principales institutions qui déterminent l'orientation actuelle de la mondialisation et de décrire de façon succincte leur manière d'agir. Nous devons, pour chacun de ces facteurs, proposer des variantes dans le cadre d'un programme efficace.

Technologies

7. La mondialisation est fortement tributaire de **l'évolution des technologies**, notamment en matière de transports et de communications. Plus ces technologies sont efficaces et bon marché, plus la mondialisation est rapide et plus vaste est sa portée.
8. La sagesse économique traditionnelle voudrait que les technologies évoluent en fonction d'incitations commerciales axées sur les besoins des entreprises. Cependant, rien ne permettra d'assurer que les technologies sont écologiquement viables ou qu'elles contribuent effectivement à la réalisation des objectifs plus généraux que nous nous sommes fixés. Par conséquent, **il faut que la prise de décisions en commun et la démocratie participative jouent un rôle de plus en plus important dans l'orientation de l'évolution des technologies.**

Capitaux transnationaux

9. Les entreprises privées et leurs actionnaires ont toujours exercé une influence importante sur les gouvernements. Maintenant que de nombreuses entreprises ne limitent plus à vendre leurs produits sur un seul marché national et développent de plus en plus des réseaux de production à l'échelon mondial, leur influence s'exerce également au niveau transnational et, loin de se limiter à l'économie, elle s'exerce aussi aux niveaux culturel, social et environnemental.
10. Néanmoins, les capitaux transnationaux sont, par nature, un agent économique. Soumis aux lois du profit, ces capitaux sont caractéristiques de la mondialisation dont ils favorisent la généralisation. **Il faut faire pression sur les capitaux transnationaux pour qu'ils tiennent compte de manière satisfaisante des répercussions sociales et environnementales de la mondialisation et que les avantages économiques soient répartis de manière équitable.** Chaque fois que cela est possible, il faudrait, pour ce faire, instaurer un dialogue et négocier avec les sociétés transnationales, ce qui devrait aboutir à la conclusion d' **accords-cadres internationaux** ; toutefois, s'il le faut, nous devons être prêts à mener des actions pour obliger les entreprises à rééquilibrer leurs politiques.

Les institutions de gouvernance mondiale

11. Les politiques en matière de prêts et les accords internationaux négociés par les SFI et l'OMC sont des instruments fondamentaux qui favorisent et façonnent la mondialisation.
12. Compte tenu de l'influence politique puissante exercée par les capitaux transnationaux, il n'est pas surprenant que les SFI et l'OMC puissent davantage façonner la mondialisation que les organisations du système des Nations Unies qui privilégient les dimensions sociale et politique. Dans les faits, ce sont les institutions économiques mondiales qui préconisent la mondialisation des entreprises. En ce qui concerne ces institutions, **nous devons faire en sorte que les programmes et politiques des SFI et de l'OMC tiennent suffisamment compte des dimensions sociale et environnementale et nous attacher à renforcer l'influence de l'ONU.**
13. La démarche non sexiste adoptée par les institutions de gouvernance mondiale masque l'institutionnalisation de l'inégalité entre les hommes et les femmes dans leurs politiques. Pourtant, la mondialisation n'a pas les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes. Compte tenu des inégalités qui existent dans la répartition de la main-d'œuvre masculine et féminine, les stratégies des exportations qui reposent sur la main-d'œuvre bon marché accentuent l'écart des revenus entre les hommes et les femmes. La privatisation et la réduction des dépenses sociales ont une incidence différente sur les femmes au foyer et celles qui élèvent leurs enfants. **Nous devons donc faire en sorte que les SFI et l'OMC intègrent dans leurs politiques en matière de prêts et leurs accords une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.**

Gouvernance aux niveaux régional et national

14. Même si l'une des conséquences de la mondialisation est de limiter la portée des politiques nationales, les gouvernements et les processus politiques, les politiques et les partis politiques peuvent influencer sur la mondialisation d'une manière décisive. C'est la raison

pour laquelle **c'est sur la scène politique nationale que nous devons continuer de faire porter, à titre hautement prioritaire, nos efforts visant à réorienter la mondialisation.**

15. **Il est extrêmement important pour la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL), les SFI et les mouvements sociaux d'exercer une influence sur les règles et réglementations figurant dans les accords commerciaux régionaux de manière à assurer une croissance équitable et durable.**

Mouvements sociaux et organisations à caractère social

16. Dernier point très important, il existe des mouvements sociaux et des organisations militantes qui exercent une influence sur la mondialisation. Ce sont notamment les syndicats, ainsi que des organisations de la société civile actives dans les domaines suivants : le développement durable, l'environnement, les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes et la protection des personnes dans l'économie informelle.
17. De nombreuses organisations démocratiques et progressistes, qui s'inscrivent dans la mouvance du Forum social mondial, critiquent, comme les syndicats, la mondialisation néolibérale, croient en la solidarité et l'action collective et soulignent l'importance de partager des valeurs communes et d'avoir accès à des espaces, des biens et des services publics.

2. Politiques favorables à une autre forme de mondialisation

18. À tous les niveaux (national, régional et mondial), les politiques et les accords doivent s'efforcer de **promouvoir une demande économique durable de grande ampleur, un mode de production socialement efficace et durable, et une répartition équitable des avantages économiques.** Elles doivent reconnaître que, pour atteindre cet objectif, il faut assurer à tous un travail décent. Elles doivent également viser à promouvoir **les droits de l'homme et les processus démocratiques et préserver la diversité culturelle, et les biens et services publics.**
19. Pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés, nous devons adopter **une nouvelle stratégie.** Nous ne pouvons pas nous borner à revenir seulement sur des questions fondamentales pour les travailleurs, telles que les droits des travailleurs, la protection de l'emploi, car elles ne suffiront pas, à elles seules, à ajouter une dimension sociale à la mondialisation. **Le mouvement syndical, sous l'impulsion vigoureuse de la CISL, doit mettre en oeuvre une stratégie globale cohérente dans tous les secteurs.** Et, enfin, pour réussir à nous opposer aux pouvoirs conjugués des sociétés transnationales et des gouvernements conservateurs néolibéraux, **nous devons collaborer avec un nombre de mouvements sociaux qui partagent les valeurs démocratiques fondamentales et les aspirations du mouvement syndical** ce qui implique nécessairement la mise en oeuvre d'un programme susceptible de réunir une vaste coalition.

Sur la voie d' une croissance et d'un développement durables et équitables

20. Les droits de l'homme et les droits des travailleurs et la démocratie participative sont des éléments constitutifs et indispensables d'un programme visant à favoriser une croissance et un développement durables et équitables, mais ils ne suffisent pas. Les quatre piliers de ce programme, comme nous l'avons indiqué dans le préambule, doivent comporter les éléments suivants :

Création d'emplois et pouvoir d'achat

- a. Il faut mettre en place un **plan de relance, à l'échelon mondial**, ayant pour principal objectif de parvenir au plein emploi. Il faut inverser la tendance actuelle qui consiste à encourager, par le biais de pressions, l'adoption de politiques économiques restrictives (par exemple, équilibre budgétaire, taux d'intérêt élevés, politiques budgétaires inégalitaires, etc.). Il faut mettre en œuvre des politiques budgétaires, monétaires et industrielles qui créent des emplois décents pour tous, protègent et favorisent l'emploi de qualité et augmentent globalement le pouvoir d'achat. Par ailleurs, le commerce et la déréglementation des marchés, notamment le marché du travail, ne doivent pas être les seuls ou les principaux moyens de promouvoir la croissance économique.
- b. Il faut inverser la tendance actuelle qui consiste à favoriser la production destinée à l'exportation et reconnaître le rôle important que jouent la consommation et l'investissement intérieurs dans la croissance économique et le développement. On ne peut parler de véritable développement que lorsque l'amélioration des conditions de vie permet aux travailleurs d'acheter un grand nombre de biens qu'ils contribuent à produire.
- c. Il faudrait créer des fonds de soutien et d'aide aux niveaux national et international de manière à assurer une transition juste lorsque les politiques de restructuration et/ou de libéralisation provoquent des suppressions d'emplois.
- d. **Les accords économiques, les modalités des prêts et l'aide doivent être adaptés à la situation de chaque pays.** Ils ne devraient pas être subordonnés à des conditions nécessitant la mise en œuvre des politiques néolibérales ou l'achat de biens ou services aux pays créditeurs.
- e. Les accords et politiques des SFI et de l'OMC doivent reconnaître que **certaines activités économiques**, telles que le secteur manufacturier, la métallurgie et la mise au point de procédés technologiques pour les pays concernés **contribuent de manière particulièrement importante au dynamisme de la croissance et du développement.**
- f. **Le transfert des technologies nécessaires** vers les pays en développement est essentiel pour la création d'emplois et le développement.
- g. Les politiques et accords économiques internationaux, notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement, **doivent être établis conformément aux critères de protection de l'environnement et de respect des droits de l'homme.** Étant donné que les politiques commerciales n'ont pas les mêmes répercussions sur les hommes et sur les femmes, **les SFI et l'OMC doivent procéder à une évaluation de l'impact sur les femmes de toutes les politiques et accords économiques.**

- h. Outre le **droit à un travail décent**, une autre forme de mondialisation doit également garantir d'autres droits, dont **le droit de vivre dans des villes vivables et l'accès à une eau potable, à des aliments salubres, aux soins de santé, à des médicaments accessibles financièrement, au savoir et à l'éducation**.
- i. Bien que le secteur privé joue un rôle dans ces domaines, ces droits ne peuvent être garantis que si le **secteur public joue un rôle effectif dans la société**. Ce rôle vise à assurer le maintien des services publics, à améliorer les villes et d'autres biens collectifs, et à encourager le recours à d'autres formes d'organisation de la production (coopératives, etc.) que l'organisation de type capitaliste. Il faut mettre un terme aux initiatives de privatisation d'inspiration idéologique ; la privatisation, si elle est inéluctable, doit assurer le maintien des droits fondamentaux et, pour ce faire, être soumise à des règles strictes pour garantir la sécurité, l'accessibilité et le caractère abordable.

Annulation de la dette et aide au développement

- j. La communauté internationale doit **alléger davantage la dette** des pays pauvres et notamment relever le niveau **d'annulation** de la dette des pays les plus endettés, ainsi que des pays en développement les plus pauvres.
- k. Les gouvernements bénéficiant d'une réduction et/ou d'une annulation de la dette doivent s'engager à utiliser les économies réalisées pour **créer des emplois et améliorer la santé, le logement, l'éducation et l'environnement**.
- l. Il faut augmenter **l'aide officielle au développement** pour limiter la dépendance à l'égard de l'investissement étranger effectué par des entreprises privées et la réorienter en vue de favoriser le développement durable. Il faut que les pays respectent enfin le seuil fixé par l'ONU, soit 0,7% du PIB.

La réglementation des mouvements de capitaux

- m. Il faut créer une **nouvelle structure financière internationale** pour lutter contre l'instabilité provoquée par la libéralisation des marchés des capitaux nationaux et internationaux. Il faut recanaliser les marchés financiers pour faciliter les investissements productifs à moyen et à long terme. Il faut réglementer les marchés et prévoir notamment l'instauration d'une taxe sur les transactions financières (taxe Tobin) afin de contrôler les flux monétaires spéculatifs et accroître les revenus et favoriser le développement durable.
- n. La nouvelle structure devrait également prévoir une **procédure de règlement des faillites à l'échelon international** pour faire face à des situations d'endettement international insoutenables, des mesures permettant de **coordonner** plus étroitement **les principales devises, les normes internationales contraignantes concernant la réglementation prudentielle des marchés financiers**, d'améliorer la transparence du secteur bancaire et de renforcer les **contrôles de capitaux**.

Réforme des institutions de gouvernance mondiale

Les **institutions de gouvernance mondiale doivent être réformées** selon les modalités suivantes :

- **Réforme en profondeur de leurs règles et politiques** pour intégrer les lignes directrices mentionnées précédemment dans les accords commerciaux, les accords de prêts, d'aide économique ceux concernant l'ajustement structurel.
- Faire en sorte que **les consultations entre les institutions de gouvernance mondiale et les mouvements sociaux deviennent un élément fondamental de l'élaboration des politiques et des négociations des accords**. Des organismes consultatifs structurés devraient être créés au sein des SFI et de l'OMC pour faire en sorte que les syndicats et d'autres organisations représentatives de la société civile puissent exposer leurs points de vue.
- **Permettre à l'Organisation internationale du travail (OIT) de jouer un rôle essentiel dans la gouvernance mondiale**. Cette organisation doit se doter de mécanismes de mise en œuvre et ses positions doivent être intégrées dans les processus décisionnels de l'OMC et des SFI.
- **Introduire des normes sociales et environnementales** (y compris les droits des travailleurs) dans les conditions que ces organisations imposent dans leurs accords, et dans leurs propres activités (par exemple, la passation de marchés).
- **Améliorer la transparence et la capacité à rendre des comptes** des institutions de gouvernance mondiale. L'OMC doit notamment faire connaître au public sa procédure de règlement des différends et lui permettre d'y participer.
- **Les droits démocratiques, la démocratie participative et les droits de l'homme et les droits des travailleurs** doivent être reconnus comme des éléments fondamentaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. Ces éléments doivent constituer un cadre s'appliquant à l'ensemble du système pour toutes les institutions multilatérales.

3. Stratégies et tactiques de mise en oeuvre

21. La FIOM et d'autres Fédérations syndicales internationales ont maintes fois appelé à la mise en œuvre des politiques décrites ci-dessus.
22. **Si nous voulons vraiment une "autre forme de " mondialisation, il faut alors que le mouvement syndical et les mouvements sociaux apparentés fassent de cette question une priorité essentielle et mobilisent leurs forces pour y parvenir.**
23. Au fond, il existe trois façons pour mettre en œuvre d'autres formes de mondialisation :
 - Mettre en œuvre directement des solutions de rechange à la mondialisation qui obéit aux lois du marché et des entreprises. Les négociations avec les sociétés transnationales compte parmi les mesures qui peuvent être directement mises en œuvre par les syndicats et les mouvements sociaux.

- Faire pression auprès des gouvernements et des institutions mondiales pour qu'elles mettent en œuvre des politiques qui tiennent pleinement compte des dimensions sociale et environnementale.
- Mobiliser les travailleurs et les forces des mouvements sociaux pour obliger les institutions dirigeantes à mettre en œuvre nos solutions de remplacement.

Une manière directe d'aborder les sociétés transnationales

24. Les syndicats et, en particulier des **FSI telles que la FIOM, sont les mieux placés** pour négocier avec les sociétés transnationales. De nombreuses entreprises ont mis en œuvre ou envisagent de mettre en œuvre des initiatives dans le domaine de la « **responsabilité sociale des entreprises** ». Très souvent, celles-ci ne sont que de pure forme. Il appartient tout particulièrement au mouvement syndical, sous l'égide de la CISL, de faire en sorte que ces initiatives ne compromettent pas les règles contraignantes existantes.
25. La FIOM, ainsi que de nombreuses autres FSI, ont négocié des **accords-cadres internationaux** pour garantir les droits des travailleurs. Réaffirmant sa politique à cet égard, la FIOM souligne le rôle fondamental joué par la négociation collective dans la promotion effective des normes du travail. La négociation d'accords-cadres internationaux peut être également un moyen efficace de garantir les droits des travailleurs. Ces accords peuvent devenir le fondement d'un dialogue social qui pourrait, le moment venu, englober des préoccupations d'ordre social et environnemental qui sont aussi des aspects essentiels d'une autre forme de mondialisation.

Mobiliser pour défendre nos intérêts et moyens efficaces

26. Il semblerait aller de soi que la défense de nos intérêts ne peut être efficace que s'il y a eu mobilisation, mais, dans la pratique de nombreuses organisations, y compris certaines dans le milieu syndical, font passer la défense des intérêts avant la mobilisation. Notre **stratégie** doit être la suivante :
- renforcer et unifier le mouvement syndical;
 - souligner l'importance de la négociation collective qui est notre outil essentiel;
 - promouvoir de façon cohérente la mise en œuvre des politiques et mesures décrites ci-dessus aux niveaux national, régional et mondial;
 - faire ressortir l'importance que revêtent la mobilisation, l'établissement d'alliances et l'organisation de campagnes pour défendre nos intérêts.
27. Nous ne devons pas nous en tenir à une stratégie générale; nous devons, au contraire, établir des **tactiques adaptées aux divers niveaux** auxquels nous devons agir. En outre, nous devons admettre que nous ne pourrions pas mettre en place une autre forme de mondialisation si la CISL ne joue pas un rôle moteur, avec le soutien, comme nous l'avons indiqué dans le présent document, de la FIOM et des autres SFI, ainsi que celui des mouvements sociaux apparentés. Par conséquent, nous devons **proposer à nos alliés potentiels de mener des actions spécifiques et d'organiser des activités conjointes**.

3.1 Affiliés nationaux

28. Si nous voulons mettre en place une autre forme de mondialisation en lieu et place du processus actuel de mondialisation, il est important que le mouvement syndical et ses alliés exigent la mise en œuvre de priorités différentes en élaborant et encourageant d'autres solutions au niveau national. Nous devrions agir, à cet égard, en fonction de la situation de chaque pays.
29. Les affiliés de la FIOM ont un rôle fondamental à jouer, surtout dans les pays dans lesquels ils se trouvent, mais également dans les régions du monde dans lesquelles des accords commerciaux ou d'autres accords économiques ont été conclus ou dont la conclusion est envisagée. (Nous examinerons les incidences des activités régionales sur les affiliés de la FIOM à la section 3.2.)
30. Pour que la mondialisation comporte une dimension sociale, il faut avant tout que les syndicats nationaux mettent en place des moyens concrets allant d'une critique de la mondialisation néolibérale jusqu'à la mise en œuvre de solutions de remplacement. Il faudrait notamment mettre en place des mesures
- susceptible d'être mises en œuvre par les syndicats et les alliés des mouvements sociaux eux-mêmes
 - visant à inciter les gouvernements à adopter les politiques décrites à la section 2 ci-dessus. Nous devons faire pression sur les gouvernements pour qu'ils mettent en œuvre ces politiques au niveau national et qu'ils recommandent aux institutions de gouvernance mondiale de les adopter.
31. **Les affiliés de la FIOM et les centrales syndicales nationales doivent coopérer étroitement pour influencer sur les gouvernements et sur les objectifs définis par les institutions de gouvernance mondiale**, contribuant ainsi à la mise en œuvre d'autres formes de mondialisation.
32. Il faudrait élaborer des **programmes et des plans de mobilisation proches à chaque pays** après avoir consulté les centrales nationales pour qu'ils fassent fondamentalement partie intégrante **des programmes établis par les syndicats en matière de communication et d'éducation**. Il faudrait notamment :
- **mettre en oeuvre, à titre prioritaire dans les pays, des politiques** spécifiques (et, à l'échelon international, selon les pays visés)
 - recenser les **alliés potentiels**
 - élaborer un **plan de mobilisation** visant à informer et mobiliser les membres des syndicats et à établir des alliances avec d'autres organisations syndicales, notamment les centrales syndicales nationales et les organisations du mouvement social mentionnées plus haut, ce qui débouchera en fin de compte, sur l'organisation d'actions conjointes et la création d'alliances en bonne et due forme.

3.2 FIOM

33. En ce qui concerne d'autres formes de mondialisation, le Secrétariat de la FIOM sera principalement chargé :
- d'aider ses affiliés à travailler aux niveaux national et régional
 - de collaborer avec les Fédérations syndicales internationales en vue de mettre en œuvre, au niveau mondial, le programme décrit à la section 3.
 - de négocier, en collaboration avec d'autres FSI, avec des sociétés transnationales.
34. **La priorité essentielle de la FIOM, dans le cadre de sa collaboration avec d'autres SFI et la CISL, est d'harmoniser les positions des SFI à l'égard de la mondialisation et de veiller à ce que toutes les Fédérations syndicales internationales placent au premier rang de leurs priorités la mobilisation et l'établissement d'alliances.**
35. Bien que l'on soit généralement d'accord sur les points qu'il conviendrait d'inclure dans un programme établi par les Fédérations syndicales internationales, proposant des variantes économiques et sociales, l'importance attachée à la mobilisation fait moins l'unanimité. Par conséquent, **il est essentiel que la FIOM ainsi que les Fédérations syndicales internationales partageant les mêmes idées, présentent des propositions concrètes concernant la mobilisation et l'établissement d'alliances à l'échelon mondial.** Ces propositions pourraient prévoir que les Fédérations syndicales internationales organisent des réunions ou des activités spéciales auxquelles certains mouvements sociaux ou organisations sociales seraient invités à participer.

Activités régionales

36. De plus en plus, des accords économiques aux répercussions sociales considérables sont négociés au niveau régional, entre des régions ou des pays.
- Les structures régionales de la FIOM en collaboration avec la CISL, des affiliés nationaux, d'autres FSI et des mouvements sociaux ouverts à nos idées doivent considérer le fait d'influencer ces négociations comme une priorité.
 - Il faut mettre en œuvre, au niveau régional, des activités appropriées en ce qui concerne l'éducation syndicale et l'établissement d'alliances.
 - Les Bureaux régionaux de la FIOM, ou le Secrétariat de la FIOM s'il n'y a pas de Bureau régional, doivent participer aux activités organisées par les affiliés nationaux en rapport avec d'autres formes de mondialisation et les coordonner.

Activités menées à l'échelon mondial

37. La plupart des sociétés transnationales ont leur siège dans un petit nombre de pays d'origine, mais leurs activités ont généralement des répercussions sur de nombreuses sociétés très diverses. Par conséquent, les SFI devraient prendre contact avec les sociétés transnationales à l'échelon mondial.
- Les négociations d'accords-cadres internationaux et l'instauration d'un dialogue social au sein des sociétés transnationales figurent au premier rang des priorités de la FIOM.

Activités menées au sein de la FIOM

38. En ce qui concerne ses activités, la FIOM devrait envisager:
- de prévoir, dans toutes ses activités ordinaires, d'organiser des débats sur la mise en œuvre d'autres formes de mondialisation et l'établissement d'alliances
 - de recenser, parmi ses affiliés, ceux qui ont l'habitude de collaborer avec des mouvements sociaux et des ONG et de mettre à profit l'expérience acquise et d'en tirer des enseignements
 - de trouver des moyens pour inclure, dans son programme d'activités actuel des mouvements sociaux et organisations à caractère social appropriés et ouverts à nos idées
 - de mettre au point des matériels éducatifs et publicitaires qui encourageront et aideront ses affiliés à mettre en œuvre d'autres formes de mondialisation et à établir des alliances.



**Fédération Internationale des Organisations
de travailleurs de la Métallurgie**

54 bis, route des Acacias, Case Postale 1516

CH-1227 Genève, Suisse

info@imfmetal.org, www.imfmetal.org